



Fermeture du comptoir postal de Saint-Mathieu

CAROLE FREEMAN DÉNONCE LES COUPURES DE SERVICE À SAINT-MATHIEU

Châteauguay, le 26 mai 2010 - Excédée par les démarches pernicieuses de Postes Canada et du gouvernement conservateur visant à réduire les services postaux dans les communautés rurales, la députée Carole Freeman s'est levée en Chambre le 25 mai afin de dénoncer le manque total de volonté démontré par la société d'État pour conserver le bureau postal de Saint Mathieu.

« En janvier dernier, la société d'État décidait unilatéralement de réduire les émoluments de l'opérateur du comptoir postal, si bien que personne n'est plus en mesure d'exploiter ce service essentiel. Depuis 15 ans, Postes Canada affiche des profits mais cherche toujours à réduire le service postal en zone rurale. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas profitable et ce même si le moratoire sur la fermeture de bureaux de poste ruraux a été confirmé en 2009. Encore un manque de transparence ! » a déclaré la députée devant la Chambre des communes.

Rappelons qu'au printemps 2009 une vaste mobilisation avait été menée par les députées du Bloc Québécois et les maîtres de poste pour que le gouvernement fédéral reconduise le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. Or, si les conservateurs ont mis en place un nouveau protocole d'entente qui, en principe, renonçait à la fermeture des bureaux situés en région rurale, certains articles laissaient prévoir des coupures de service. Carole Freeman avait d'ailleurs dénoncé les points 11 et 13 dans une lettre au ministre ainsi que dans une déclaration en Chambre en invoquant qu'ils ouvraient la porte à des coupures de service. Une situation qui s'est avérée si l'on observe les récents développements dans le dossier.

En Montérégie, Poste Canada a fermé récemment un comptoir postal à Saint-Charles de Drummond ainsi que deux autres dans la région de Boucherville. Ces fermetures démontrent clairement la volonté de réduire les services.

LE PROTOCOLE : UNE DRAGÉE ENPOISONNÉE

Le Protocole du service postal canadien devait répondre aux craintes de plusieurs vis-à-vis d'une éventuelle réduction des services. Si le but du gouvernement était de faire cesser les critiques en instaurant certaines normes quant au service postal, il ouvrait également la voie aux fermetures. Deux points ont été dénoncés en Chambre par **Carole Freeman** en décembre dernier :

Point 11 : Le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste dans les régions rurales est maintenu. Les situations concernant le personnel de Postes Canada (p. ex., départ à la retraite, maladie, décès, etc.) ou l'infrastructure de la Société (p. ex., incendie ou expiration du bail, etc.) peuvent néanmoins toucher l'exploitation continue d'un bureau de poste.

Point 13 : Si Postes Canada prévoit changer les modes de livraison, elle communique, soit en personne ou par écrit, avec les clients et les collectivités touchés, au moins un mois à l'avance pour leur expliquer les décisions et examiner des options qui répondent à leurs préoccupations.

Pourtant, plus de 70 communautés ont déposé des pétitions à la Chambre des communes soit pour demander le maintien du moratoire ou encore pour dénoncer la fermeture de bureaux de poste dans leur région, une démarche qui montre bien le consensus qui règne à ce sujet au Québec et qui est une fois de plus ignoré par le gouvernement canadien.

« Le maintien d'un service postal public est essentiel à la viabilité économique et à l'identité sociale des collectivités rurales, mais Postes Canada, par ses coupures de service, accentue les inégalités entre monde urbain et monde rural. Postes Canada doit le comprendre, une fois pour toutes! » a conclu madame Freeman.